



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS  
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour les travaux de renaturation des cours d'eau auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté**

M. Hicham BOUJILAT ne prend pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifiés dans le cadre du Contrat territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. En effet, 85% du linéaire des cours d'eau du territoire du contrat montrent des traces de curage ou rectification à la suite des travaux hydrauliques réalisés dans la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle, notamment. De ces phénomènes découlent des dégradations très importantes pour le fonctionnement des cours d'eau et surtout irréversibles, telles que l'incision du lit, la disparition du substrat par le colmatage du fond du lit ou encore l'homogénéisation des faciès d'écoulement, qui réduisent la capacité biogène du cours d'eau, tout comme sa capacité auto épuratrice.

L'objectif est alors de restaurer l'ensemble des compartiments du lit mineur (lit, berge et ripisylve) dans le but de recréer des habitats et de redonner une dynamique à la rivière, en ciblant les interventions sur les tronçons de cours d'eau apparaissant en état moyen, mauvais ou très mauvais dans le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau.

Les projets de restauration les plus conséquents feront l'objet d'un suivi spécifique.

Le plan de financement de 2024 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de restauration hydromorphologique	32 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	27 500 €
Plantation de ripisylve	3 000 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	16 500 €
Suivi de travaux	20 000 €	Collectivités (20%)	22 000 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>55 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 000 €</b>
TVA (20%)	11 000 €		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>66 000 €</b>		

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 39  
Pouvoirs : 11  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le 18/04/2024  
ID : 058-200067916-20240411-2024\_11\_04\_09-DE



Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance

*Jocelyne Vernaux*